

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Sous-Comité juridique

Transcription non éditée

640^{ème} séance

Lundi 2 avril 2001, à 15 heures

Vienne

Président: M. V. Kopal (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je déclare ouverte la quarantième session et la six cent quarantième séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons aborder une fois de plus le point 3 de l'ordre du jour « Débat général ». Nous allons poursuivre l'examen de ce point figurant à notre ordre du jour. Le premier et pour l'instant le seul orateur figurant sur ma liste, est le représentant du Japon et je lui donne la parole.

M. KAMOHARA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'emblée je voudrais moi aussi vous féliciter pour votre réélection à la présidence du Sous-Comité juridique. Monsieur le Président, nous sommes convaincus que ce Comité atteindra des résultats remarquables sous votre direction éclairée. La délégation japonaise déploiera tous les efforts pour vous aider à accomplir votre tâche importante. Vous pouvez compter sur notre participation.

Je voudrais également remercier Mme Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales et son personnel pour tous les efforts déployés lors de la préparation de la présente session.

Monsieur le Président, le désorbitage de la station spatiale MIR s'est effectué dans les

meilleures conditions. Toutefois, nous devons reconnaître que ce n'est pas toujours le cas lorsqu'on prévoit de désorbiter un satellite vers des régions plus sûres. Si le contrôle échoue et des fragments tombent sur des régions fortement peuplées, cela peut causer des dégâts importants. Bien que ces possibilités sont limitées aujourd'hui, les dangers augmenteront à l'avenir étant donné que de plus en plus d'activités spatiales se dérouleront et de plus en plus de satellites seront descendus dans l'atmosphère terrestre et les possibilités de fragments tombant sur la terre seront de plus en plus importantes puisque les satellites seront de taille de plus en plus grande. Bien que la Convention sur la responsabilité propose un régime sur le droit et les responsabilités des États si des dégâts ont lieu une fois que le satellite tombe ce qui veut dire visant à atténuer tout dégât, nous pensons que les efforts visant à empêcher ces dégâts sont également un aspect très important. Par exemple, lorsque la réentrée d'un satellite pourrait causer un impact sur la surface de la terre, l'État qui essaye de rentrer un satellite devrait fournir autant d'informations que possible aux États concernés avant de procéder à cette opération. Si une réentrée prévue est connue à l'avance, les États qui supposent ou qui anticipent que la descente se produira près de leur territoire pourront ainsi prendre toutes les mesures de précaution. Même si la possibilité des dégâts est très limitée, les gens se seront préoccupés et ne seront pas satisfaits si les informations concernant le désorbitage d'un satellite n'est pas suffisante. Pour atténuer l'anxiété du public, nous pensons qu'il faut mettre en place un système de notifications aussi précises

Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que le Sous-Comité juridique avait revu ses besoins en matière de comptes rendus de séance et qu'à compter de sa trente-sixième session les comptes rendus analytiques seraient remplacés par des transcriptions non éditées. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

que possible et que ces informations soient fournies par les États qui redescendent leurs satellites.

Les progrès récents des activités spatiales commerciales nous montrent que l'environnement entourant les activités spatiales changent très rapidement. Il est du devoir du Sous-Comité juridique et des États membres d'examiner ces changements et d'essayer d'envisager un système juridique sous différents aspects. Au cours des récentes discussions au sein du Sous-Comité juridique, différentes propositions ont été faites sur la façon de procéder quant à la réforme du Sous-Comité et un débat utile a eu lieu entre les États membres. Nous allons déployer tous les efforts afin de poursuivre ce débat efficace et productif du Sous-Comité, vu l'importance accrue d'un ordre juridique international concernant les activités spatiales fort diversifiées.

Toutefois, il importe à notre avis de ne pas oublier que l'objectif du Sous-Comité juridique du COPUOS ne consiste pas à réglementer les activités spatiales mais au contraire à assurer des activités spatiales libres et justes. Nous espérons très sincèrement que le Sous-Comité juridique atteindra cet objectif conformément aux principes et procédures appropriés. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant du Japon pour cette intervention au titre du point 3, « Débat général ». Mesdames et Messieurs, je n'ai plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste au titre de ce point. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole aujourd'hui sur ce point ? Cela ne semble pas être le cas. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que sur le point 3 de l'ordre du jour, « Débat général », nous n'avons plus qu'une seule session demain matin. Je voudrais demander à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour de bien vouloir participer à la session de demain matin pour participer au débat. Même si nous pouvons faire preuve d'une certaine souplesse dans l'organisation de nos travaux, j'aimerais que ce point soit clos demain matin. J'encourage les délégations qui souhaitent intervenir au titre du point « Débat général », je les encourage à s'inscrire sur la liste pour intervenir au cours de la session de demain matin. Je vous remercie de votre participation à ce débat.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique (point 4 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, il nous reste encore un peu de temps cet après-midi et je pense que nous pouvons poursuivre nos travaux et j'aimerais d'ores et déjà passer au point 4 de l'ordre du jour « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ». Y a-t-il une délégation qui souhaite prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour ?

Je voudrais d'abord vous dire, puisqu'il nous reste encore un peu de temps pendant la séance de cet après-midi, comme je l'ai dit ce matin, à sa 39^{ème} session en l'an 2000, le Sous-Comité est convenu que le débat au titre de ce point de l'ordre du jour inclura l'état des traités, l'évaluation de leur mise en œuvre et les obstacles qui entravent leur acceptation universelle. Je voudrais commencer l'examen du point 4 de l'ordre du jour cet après-midi en attirant l'attention des délégations sur le tableau remis à jour, présenté par le Secrétariat qui est inséré dans la brochure intitulée « Traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace ». Ce tableau reflète l'état actuel des signatures de ratification des traités internationaux concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique conformément à l'information qui a été fournie au Secrétariat par les dépositaires du traité à la date du 1^{er} janvier 2001.

Pour ce qui est de l'état des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, j'ai les informations suivantes à vous communiquer. Le Traité sur les principes déterminant les activités des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la lune et d'autres corps célestes, de 1967, a 96 États parties et ce Traité a été signé par 27 États supplémentaires. L'Accord sur le secours porté aux astronautes, le retour des astronautes et le retour des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, 1968, pour 187 États parties a été signé par 26 autres États. Par ailleurs, une organisation intergouvernementale internationale a déclaré qu'elle acceptait les droits et les obligations stipulés dans ledit accord.

La Convention sur la responsabilité internationale en cas de dégâts causés par les objets spatiaux de 1972 possède 81 États parties et a été signé par 26 autres États. Par ailleurs, deux organisations intergouvernementales internationales ont fait savoir qu'elles acceptaient les droits et les obligations tels que stipulés dans ladite convention. Avec l'accession des Émirats arabes unis le 7 novembre 2000, la Convention sur l'enregistrement des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, convention de 1976, possède maintenant 83 États parties et cette Convention a

été signée par quatre autres États. Par ailleurs, deux organisations intergouvernementales internationales ont déclaré qu'elles acceptaient les droits et les obligations découlant de cette Convention.

L'Accord déterminant les activités des États sur la lune et les autres corps célestes de 1976, possède neuf États parties et a été signé par cinq autres États.

Mesdames et Messieurs, après cette présentation, je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour cet après-midi. Malheureusement, je ne vois pas de délégation qui souhaite intervenir. Le représentant du Brésil. Vous avez la parole, Monsieur.

M. S. DA SILVA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Ma délégation voudrait informer le Sous-Comité juridique que le Gouvernement brésilien a terminé toutes les consultations internes nécessaires à la ratification de la Convention de 1976 concernant l'enregistrement des objets et que le texte de ladite Convention sera présenté pour approbation au Parlement brésilien. Mon gouvernement estime que cette Convention facilitera l'identification des États de lancement afin d'assurer leur responsabilité en cas d'accident. Nous estimons par ailleurs que cette Convention de 1976 contribue à préserver l'espace comme une zone de paix et de coopération et offre à tous les États intéressés un accès gratuit et sans entrave à la base de données où figurent les caractéristiques générales des objets lancés dans l'espace. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette intervention et je me félicite que votre gouvernement souhaite devenir partie aux différents traités des Nations Unies, notamment à la Convention sur l'enregistrement. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? La Fédération de Russie.

M. Y. KOLOSSOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Puisque ma délégation intervient pour la première fois, nous voudrions tout d'abord vous dire que nous sommes très satisfaits de vous voir présider à nouveau notre Sous-Comité et je voudrais vous assurer que ma délégation va pleinement collaborer avec vous au titre de tous les points figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, posant la question de savoir ce qui empêche l'adhésion d'un nombre plus grand d'États aux cinq traités fondamentaux des Nations Unies relatifs à l'espace, il nous semble

qu'une des raisons, ce n'est peut-être pas la plus importante, mais une des raisons est le fait que l'on voit un certain changement dans la définition du concept des États de lancement. Nous ne serions pas étonnés que ceux qui n'ont pas encore décidé si leur pays souhaitait ou non participer à la convention faisaient part d'une prudence très particulière à ce stade avant d'adhérer à un traité où nous voulons donner un concept précis du terme « État de lancement ». Il y a un proverbe russe qui dit « acheter un chat dans un sac », acheter les yeux fermés, sans vérifier, et cela s'applique à la situation actuelle et c'est un des obstacles qui empêchent les États d'adhérer. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie pour cette intervention et je vous remercie pour les paroles aimables que vous avez eues à l'égard de la présidence. Merci. Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. K. EL-HUSSAINY (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, je voudrais vous souhaiter une bonne après-midi, Mesdames et Messieurs. Puisque j'interviens pour la première fois cette après-midi, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre réélection à la présidence de cet auguste Sous-Comité. Monsieur le Président, lorsque vous avez évoqué les États parties aux cinq traités concernant l'espace extra-atmosphérique, j'ai constaté que tous ces chiffres étaient inférieurs à cent et si l'on compare cela à ce qui se passe dans l'aviation, et je fais partie de ce domaine, la plupart des conventions concernant l'aviation regroupent plus d'une centaine d'États parties. Par exemple, la Convention de Chicago qui est l'élément majeur dans ce domaine, le nombre d'États parties à cette Convention de 1944 est maintenant de l'ordre de 186. Toutes les conventions, tous les protocoles du Système de Varsovie où il s'agit des capacités ou des moyens dont disposent les lignes aériennes en cas d'accident, dans tous ces cas, les États parties dépassent la centaine. Cela vaut également pour d'autres conventions où plus d'une centaine d'États parties sont réunis. À mon avis, la raison majeure qui explique pourquoi les conventions concernant l'espace extra-atmosphérique ne regroupent qu'un nombre inférieur d'États est due au caractère très compliqué des technologies qui s'y appliquent. Pour cette raison je pense qu'il convient de diffuser ce type de technologie pour qu'elle atteigne un nombre plus grand de pays. C'est là l'obstacle majeur. Et cela explique la réticence d'une grande partie de pays qui en général font partie du tiers-monde à adhérer à une telle convention. À notre avis c'est là l'obstacle majeur. Pour résoudre ce problème, nous ne devrions

épargner aucun effort pour disséminer les connaissances relatives aux technologies de l'espace extra-atmosphérique. Je crois qu'à un moment ou à un autre, cette technologie doit passer au tiers-monde puisque celui-ci se trouve au seuil de l'utilisation de la technique des satellites en matière de navigation aérienne. Pour cette raison, cette technologie devrait elle aussi passer aux nations du tiers-monde pour atteindre ce but. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au délégué de l'Égypte. Je vous sais gré d'avoir attirer notre attention sur cet aspect particulier et cela de la bouche d'une personnalité éminente comme la vôtre, d'avoir signalé qu'il s'agit d'inégalité parmi les États pour ce qui est de leur accès à ces technologies et que c'est là l'une des raisons qui explique pourquoi le nombre des ratifications de certains traités concernant l'espace extra-atmosphérique n'ont toujours pas atteint cette limite des cents, ce que vous avez cité à titre de comparaison avec ce qui se passe dans l'aviation. Pour ce qui est des trois premiers traités qui concernent l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur les opérations de sauvetage, par exemple, rassemblent maintenant un nombre de ratifications qui se rapproche de très près de cette centaine de nations. Évidemment, il y a encore des réserves parmi les États qui jusqu'à présent n'ont pas signé ces instruments. Peut-être les États qui ont agi de cette façon, qui ont donc uniquement signé et qui envisagent toujours leur ratification, ces États pourraient peut-être envisager d'accélérer leur processus de ratification et dans ce cas nous pourrions vraiment nous rapprocher, voire dépasser le seuil magique des cents États parties. Merci de ces observations très intéressantes.

Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait prendre la parole cette après-midi, toujours au titre du point 4 de notre ordre du jour ? Je ne vois personne. Dans ce cas, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous signaler que nous allons continuer l'examen de ce point à savoir « État et application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique », demain matin.

Mesdames et Messieurs les délégués, je me propose de lever cette séance du Sous-Comité pour permettre que le colloque consacré aux méthodes

du règlement pacifique des différends concernant le droit de l'espace puisse avoir lieu et qui doit commencer dans cette même salle à 16 heures. Avant de le faire, je voudrais encore vous informer du programme de travail prévu pour demain matin. Nous allons reprendre nos délibérations par l'examen du point 3, « Débat général » et je vous l'ai déjà signalé, j'ai l'intention de clore cette examen à la fin de la séance de demain matin. Évidemment, le cas échéant et si vous insistez, je serai de toute façon souple pour également accepter de telles déclarations par la suite, mais de toute façon, mon intention est de clore cet examen dès que possible. Ensuite, nous allons continuer par l'examen du point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique », mais si nous en avons encore le temps, nous pourrions également commencer à examiner le point 5, à savoir « Informations sur les activités menées par les organisations internationales et qui concernent le droit de l'espace ». Là, nous aurons le plaisir d'avoir parmi nous différents représentants de telles organisations et nous nous attendons à des contributions de leur part à nos débats.

Mesdames et Messieurs, avez-vous des questions, des observations quant au programme de travail tel que je vous le propose pour demain ? Le Secrétaire de notre Sous-Comité souhaite faire une communication.

M. P. LÁLA (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai une communication brève à vous faire. Demain matin, une séance pour les États membres de l'ESA et les États coopérants aura lieu demain à 9 heures, salle C0713. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Secrétaire. Mesdames et Messieurs, si vous n'avez pas d'autres questions ni des contributions à apporter à notre débat, nous allons lever cette séance et nous allons commencer le colloque à 16 heures, tel que prévu. Vous êtes priés d'être à l'heure puisque nous commençons à 16 heures précises. La séance est levée.

La séance est levée à 15 h 40.